Demande de titres de séjour pour soins médicaux : l’Algérie en tête des maladies psychiatriques

03/02/2021 à 12h45

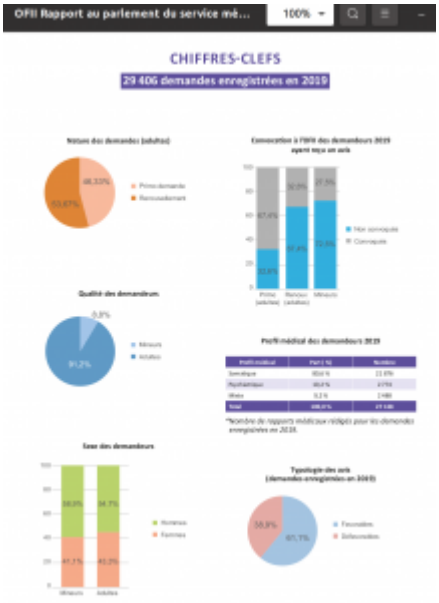


Tableau 11 - Principales nationalités des demandeurs 2019 (troubles mentaux et du comportement)

Nationalités	Part (%)	Nombre
Algérienne	11,6%	609
Congolaise (RDC)	11,2%	591
Albanaise	7,1%	373
Arménienne	6,1%	319
Géorgienne	6,0%	318
Guinéenne (Rép. de)	5,6%	296
Nigériane	5,0%	263
Kosovare	4,2%	220
Marocaine	4,1%	218
Congolaise (Brazza)	3,3%	173
Camerounaise	2,8%	149
Tunisienne	2,5%	129
Angolaise	2,3%	121
Ivoirienne	2,2%	118
Russe	2,0%	105
Sénégalaise	1,8%	97
Malienne	1,7%	90
Bangladaise	1,5%	77
Serbe	1,2%	63
Haïtienne	1,1%	57
Autres	16,7%	876
Total	**100,0%**	**5262**

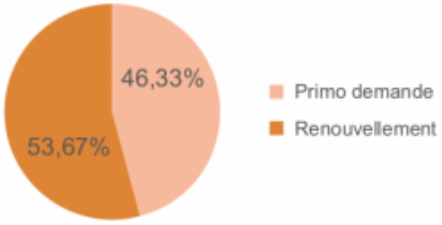
Tableau 14 - Principaux troubles mentaux et du comportement invoqués dans les demandes par nationalité (% en ligne)

	Pathologie 1		Pathologie 2		Pathologie 3	
Nationalités	**Type**	**%**	**Type**	**%**	**Type**	**%**
Algérienne	Troubles de l'humeur (affectifs)	31,5 %	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	31,0 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	24,3 %
Congolaise (RDC)	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	69,2 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	29,4 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	13,4 %
Albanaise	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	57,1 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	30,3 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	9,4 %
Arménienne	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	51,4 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	36,7 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	13,8 %
Géorgienne	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	51,3 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	23,3 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	11,3 %
Guinéenne (Rép. de)	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	66,9 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	24,0 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	17,6 %
Nigériane	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	58,6 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	35,0 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	24,3 %
Kosovare	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	71,4 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	30,0 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	5,0 %
Marocaine	Troubles de l'humeur (affectifs)	38,5 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	29,8 %	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	23,9 %
Congolaise (Brazza)	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	49,1 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	26,6 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	26,6 %
Camerounaise	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	34,2 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	32,2 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	28,9 %
Tunisienne	Troubles de l'humeur (affectifs)	31,8 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	29,5 %	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	23,3 %
Angolaise	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	71,1 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	27,3 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	14,0 %
Ivoirienne	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	52,5 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	23,7 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	19,5 %
Russe	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	60,0 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	24,8 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	10,5 %
Sénégalaise	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	37,1 %	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	34,0 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	27,8 %
Malienne	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	44,4 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	30,0 %	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	26,7 %
Bangladaise	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	51,9 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	39,0 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	14,3 %
Serbe	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	57,1 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	23,8 %	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	9,5 %
Haïtienne	Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	38,6 %	Troubles névr., troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	22,8 %	Troubles de l'humeur (affectifs)	17,5 %

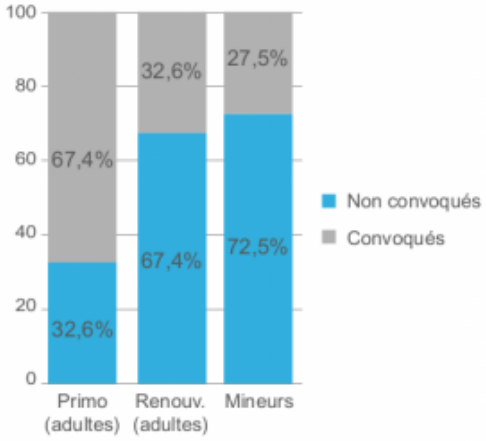
CHIFFRES-CLEFS

29 406 demandes enregistrées en 2019

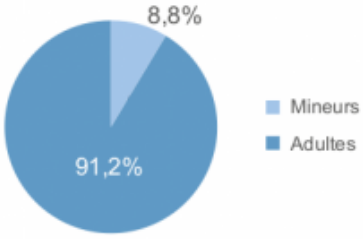
Nature des demandes (adultes)



Convocation à l'OFII des demandeurs 2019 ayant reçu un avis



Qualité des demandeurs

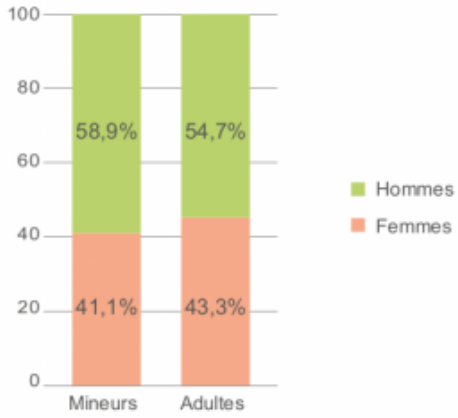


Profil médical des demandeurs 2019

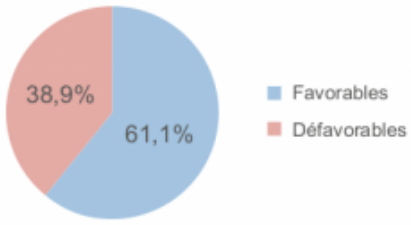
Profil médical	Part (%)	Nombre
Somatique	80,6 %	21 876
Psychiatrique	10,2 %	2 774
Mixte	9,2 %	2 488
Total	100,0 %	27 138

**Nombre de rapports médicaux rédigés pour les demandes enregistrées en 2019.*

Sexe des demandeurs



Typologie des avis (demandes enregistrées en 2019)



II. FAITS MARQUANTS 2019

Après une chute de 32 % entre 2017 et 2018, le nombre de demandes de titre de séjour pour soins enregistrées a baissé de 1,6 % entre 2018 et 2019.

1. Évolution des nationalités

Bien que l'Algérie reste la première nationalité chez les demandeurs d'un titre de séjour pour soins (11,7 % des demandes enregistrées, soit 3449 demandes), le nombre de demandes déposées par des ressortissants algériens est en baisse (-16,4 % par rapport à 2018), ainsi que la part des Algériens (11,7 % des demandes 2019 versus 13,8 % en 2018). À l'inverse, d'autres pays de nationalité, parmi les principaux, ont fortement augmenté entre 2018 et 2019 : la Côte d'Ivoire (+10 %), la Géorgie (+98 %), Haïti (+18 %), ou encore les Comores[13] (+58 %).

« Ces évolutions significatives modifient le paysage des principales nationalités ; si les cinq principales nationalités ne changent pas, certaines évoluent très fortement. Ainsi, la nationalité géorgienne (+98 %), passe de la 16e à la 6e position, représentant désormais 4,6 % des demandes. À l'inverse, la nationalité albanaise bien qu'étant la seule parmi les principales nationalités à être en augmentation en 2018 par rapport à 2017 (+5,6 %), passe de la 6e à la 12e place, avec -9,6 % de demandes entre 2018 et 2019. »

Focus : Algérie

L'Algérie a signé en 2016 un accord bilatéral avec la France pour la prise en charge des dépenses de santé des ressortissants algériens en France. La Commission médicale nationale d'étude des dossiers de transfert pour soins à l'étranger est l'instance nationale en charge d'étudier les demandes de prise en charge, et les frais médicaux des Algériens autorisés à se faire soigner en France sont pris en charge par la CNAS (Caisse nationale algérienne des assurances sociales). Cet accord devrait être privilégié par les ressortissants algériens par rapport à la procédure d'admission au séjour pour soins française, ce qui n'est pas le cas ; l'Algérie est en effet le premier pays représenté chez les demandeurs d'un titre de séjour pour soins. L'étude des situations de ces ressortissants algériens sollicitant un titre de séjour pour soins permettrait d'identifier les raisons de l'engagement de cette démarche : sont-ils passés par la commission médicale nationale qui étudie

[13] L'augmentation du nombre de demandeurs comoriens fait suite à une forte baisse liée à l'interruption temporaire du recueil des premières demandes à Mayotte pendant l'été 2018.

Exemple 2 : une demande fait l'objet d'un avis défavorable parce que le traitement prescrit figurant sur le certificat médical et les comptes rendus hospitaliers ne comportent que des médicaments d'usage courant universellement accessibles. La décision va être annulée au tribunal administratif car le demandeur a fourni au juge une attestation du médecin hospitalier selon laquelle le traitement envisagé est un traitement exceptionnel[12] alors qu'il ne figurait jusqu'alors dans aucun compte rendu hospitalier produit. Ce traitement à délivrance hospitalière dont le coût ne figure pas dans le dictionnaire Vidal est estimé à au moins 500 000 €. Il est évident que très peu de pays peuvent offrir gratuitement un tel traitement.

Exemple d'une acceptation de soin
Suite sur le rapport de l'OFII